

GAZIFÈRE INC.
TAUX DE SOCIALISATION DU GSR
Phase 3A

Introduction

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, le gouvernement du Québec a adopté, en avril 2019, le *Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur*, RLRQ. C. R-6.01, r. 4.3 (ci-après le « **Règlement** »), lequel prévoit l'obligation pour tout distributeur de gaz naturel, dont Gazifère, de livrer une quantité minimale de gaz de source renouvelable (ci-après « **GSR** ») annuellement¹.

Au courant de l'année 2020², Gazifère a présenté une première stratégie d'achat et de vente de GSR dans le but de respecter son obligation. Dans le cadre du dossier R-4122-2020, une nouvelle stratégie d'achat a été présentée et approuvée par la Régie en plus d'obtenir la reconduction de la stratégie de vente de GSR à compter de l'année 2021 ainsi que l'approbation de la stratégie et des modalités de disposition du CER relatives au GSR pour les années 2020 et suivantes³. Dans le cadre de la décision D-2022-040⁴, la Régie approuvait, pour une première fois, le taux de socialisation devant être appliqué en 2022 ainsi que la règle d'arrondissement permettant l'exclusion, de manière exceptionnelle, de certains clients volontaires se trouvant en deçà du résultat minimal requis, de manière exceptionnelle. Dans la décision D-2023-055⁵, la Régie a autorisé Gazifère à maintenir, à compter de l'application de la socialisation en 2023, la règle d'arrondissement permettant que soient exclus de la socialisation les clients volontaires se trouvant à 0,50 en deçà du pourcentage minimal requis.

Traitement de l'écart de coûts

Dans la décision D-2022-124⁶, la Régie demandait à Gazifère de déposer, dans le présent dossier, une stratégie pour la récupération de l'écart entre les coûts d'achat réels et le prix de vente du GSR facturé à la clientèle pour l'année 2022 (ci-après « écart de coûts »). En effet, en 2022, Gazifère a fixé le prix de vente du GSR en s'appuyant sur un scénario d'approvisionnement qui n'a pu se concrétiser en raison des difficultés éprouvées par un de ses fournisseurs. Pour

¹ Article 1 par. 1 *Règlement*.

² Dossier R-4113-2019, pièce [B-0005](#), GI-1, Document 1. La stratégie d'achat et de vente a été approuvée par la Régie dans les décisions [D-2020-005](#) et [D-2020-073](#).

³ Décision [D-2020-166](#), Dossier R-4122-2020, par. 138 et suivants.

⁴ Décision [D-2022-040](#), Dossier R-4122-2020, par. 78 et 79.

⁵ Décision [D-2023-055](#), Dossier R-4194-2022, par. 69.

⁶ Décision [D-2022-124](#), Dossier R-4194-2022.

satisfaire à son obligation réglementaire, Gazifère a donc dû faire l'acquisition de GSR auprès de deux autres fournisseurs, à un prix différent que celui ayant servi à fixer le prix de vente du GSR. Le présent document vise donc à présenter l'approche proposée par Gazifère pour procéder au traitement de cet écart de coûts et pour fixer le taux de socialisation applicable en 2024.

Pour statuer sur ces questions, Gazifère a évalué les impacts de l'écart de coûts pour sa clientèle en comparant deux approches visant à récupérer cet écart soit, d'une part, à travers le processus de socialisation ou, d'autre part, à travers l'établissement du prix de la molécule de GSR de l'année 2024.

Tout d'abord, Gazifère a quantifié l'écart de coûts à 127 320 \$⁷. Il importe de préciser que ce montant est actuellement inclus dans le solde du CER de l'année 2022 au montant de 2 804 794 \$⁸.

Comparaison des approches

En premier lieu, Gazifère a évalué l'option de récupérer l'écart de coûts en ajustant à la hausse le prix de la molécule GSR pour l'année 2024. En effet, considérant que le prix de vente du GSR pour l'année 2022 était fixe et avait fait l'objet d'une entente entre le client et l'entreprise, Gazifère ne peut récupérer l'écart de coûts auprès de la clientèle volontaire en facturant un ajustement à la marge de manière rétroactive. La correction de prix pour cette catégorie de client doit donc s'effectuer de façon à prendre en compte le montant à récupérer dans l'établissement du prochain prix de la molécule GSR, soit le prix de la molécule GSR pour l'année 2024. En procédant ainsi, le client qui était volontaire en 2022 et qui est toujours volontaire en 2024 assumera une part de l'écart de coûts.

Ainsi, dans un scénario où l'écart de coût attribuable à la clientèle volontaire était retiré du solde du CER devant être socialisé (pour être spécifiquement récupéré via le prix de la molécule GSR 2024), le taux de socialisation applicable en 2024 serait de 0.0136 \$/m³ (soit 0.36\$/GJ). Pour un client résidentiel ayant une consommation annuelle de 2 000 m³, l'impact de la socialisation représenterait une augmentation de la facture de 27.20 \$ pour l'année.

⁷ Représente l'écart entre le prix de la molécule GSR (23,77\$/GJ) et le prix réel du GSR (43,83\$/GJ) * les volumes volontaires (167 510 m³). Gazifère a identifié l'écart de coûts attribuable uniquement à la modification du coût de la molécule de GSR.

⁸ Dossier R-4231-2023, [B-0047](#), GI-2, Document 1.8.2, plus les intérêts courus en 2023 et 2024 (pour plus de détails, voir la pièce GI-68, document 1.1 du présent dossier).

Original : 2023-09-07

En second lieu, Gazifère a évalué l'impact de traiter l'écart de coût via le processus de socialisation, donc en conservant le l'écart de coût dans le CER servant à établir le taux de socialisation. Dans ce scénario, le taux de socialisation applicable en 2024 serait de 0.0143 \$ par m³ (soit 0.3783 \$/GJ). Pour un client résidentiel ayant une consommation annuelle de 2 000 m³, l'impact de la socialisation représenterait une augmentation de la facture de 28.60 \$ pour l'année.

Ainsi, procéder à la récupération de l'écart de coûts par le biais du prix de vente du GSR se traduit par une économie sur la facture annuelle d'un client non volontaire. Cela étant dit une augmentation du prix de vente du GSR pour l'année 2024 serait également nécessaire.

Pour calculer l'impact de l'écart de coût sur le prix de la molécule GSR de l'année 2024, Gazifère se doit de diviser l'écart de coût sur les volumes qu'elle projette vendre de manière volontaire en 2024. À ce stade, elle entrevoit que la vente d'environ 500 000 m³ de GSR en 2024 représente un scénario réaliste. Conséquemment, en utilisant cette hypothèse, le prix de la molécule GSR serait impacté d'une surcharge de 0,25\$ par m³, soit 6,5\$ par GJ, pour l'année 2024⁹.

Tableau 1 – Impact de l'écart de coût de l'année 2022 sur le prix de la molécule GSR 2024

	\$/GJ	\$/M ³
Prix de la molécule GSR proposé à la pièce GI-68, document 2	29,27 \$	1,10 \$
Impact de l'écart de coût de l'année 2022	6,5\$	0,25 \$
Total	35,77 \$/GJ	1,35 \$

Ainsi, en isolant l'écart de coût de l'année 2022, celui-ci entraîne une augmentation additionnelle de l'ordre de 22 % du prix de la molécule GSR pour l'année 2024. Évidemment, si la prévision des volumes de vente d'achat volontaire était moins élevée, le prix de la molécule GSR serait encore plus impacté. À titre d'exemple, si la prévision était de 375 000 m³, soit la prévision pour l'année 2023, l'impact de l'écart de coûts sur le prix de la molécule GSR 2024 serait de 0,34 \$ par m³ (soit 9\$/GJ) et cela entrainerait une hausse de 30% du prix de la molécule GSR pour l'année 2024.

⁹ 127 320 \$/500 000 m³.
Original : 2023-09-07

Dans un contexte où l'approvisionnement en GSR est plus onéreux en 2024 qu'il ne l'était en 2023 en raison des contrats signés à ce jour et a pour effet d'éloigner Gazifère de son objectif de maintenir un prix de vente autour de 25\$/GJ, Gazifère estime qu'une augmentation supplémentaire du prix de vente du GSR va contribuer à freiner l'adhésion de la clientèle aux Tarifs GSR, voir même influencer la clientèle volontaire à quitter le Tarif GSR. D'ailleurs, en imposant à la clientèle volontaire d'assumer l'écart de coûts par l'entremise des Tarifs GSR, Gazifère pénalise doublement les nouveaux clients qui adhèrent au GSR, car ceux-ci paieront un tarif plus élevé que nécessaire en raison de l'écart de prix ayant affecté l'année 2022 alors qu'ils devront également supporter un taux de socialisation plus élevé, reflétant les approvisionnements réels en GSR de l'année 2022. Par ailleurs, les clients volontaires en 2022 qui décideront de mettre fin à leur adhésion en 2024 en raison de l'augmentation des Tarifs GSR ne payeront pas leur part de l'écart de coûts. Enfin, il est important de ne pas oublier que les clients volontaires qui adhèrent au GSR permettent de réduire les coûts à récupérer auprès des clients non volontaires. Dans ce contexte, il n'est pas souhaitable de nuire ou de décourager la contribution de la clientèle volontaire au GSR puisque cela aurait pour effet d'augmenter la portion qui devra finalement être assumée par les clients non volontaires.

À la lumière de ce qui précède, Gazifère estime donc qu'il serait préférable que l'écart de coûts soit entièrement récupéré via le processus de socialisation et résume ci-dessous les avantages et inconvénients de l'approche proposée. Il importe de préciser que la présente demande vise uniquement le traitement de l'écart de coût de l'année 2022.

Avantages de l'approche retenue par Gazifère (traitement de l'écart de coûts via le processus de socialisation)	Désavantages de l'approche retenue par Gazifère (traitement de l'écart de coûts via le processus de socialisation)
<ul style="list-style-type: none"> • Ne freinera pas davantage l'adhésion volontaire • Ne mènera pas au désengagement des clients volontaires • Ne pénalisera pas doublement les nouveaux clients qui feront le choix d'adhérer volontairement au GSR en 2024 • Récompense financièrement le choix d'avoir adhéré volontairement à l'un des Tarifs GSR en 2022 (la stratégie de vente actuelle du GSR n'offre aucun avantage économique aux clients qui optent volontairement pour le Tarif GSR. Ce sont les clients non volontaires qui bénéficient d'un avantage économique en voyant leur obligation diminuer des ventes volontaires) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fera en sorte d'augmenter légèrement le taux de socialisation applicable à la clientèle non volontaire. • Les clients qui étaient volontaires en 2022 n'auront pas assumé l'écart entre le prix de vente du GSR et les coûts réels d'approvisionnement.

Taux de socialisation proposé

En considérant la proposition relative au traitement de l'écart de coûts pour l'année 2022, le taux de socialisation proposé par l'entreprise est calculé en divisant le solde du CER présenté à la pièce B-0047, GI-2, Document 1.8.2¹⁰ du dossier R-4231-2023, plus les intérêts prévus en 2023 et 2024, par les volumes 2022 associés à la consommation de la clientèle assujettie à la socialisation¹¹.

Solde du CER à socialiser (\$)	Volumes 2022 associés à la consommation de la clientèle assujettie (m ³)	Taux de socialisation du GSR 2022 (\$/m ³)
2 804 794 \$	195 656 134 m ³	0,0143 \$/m ³

¹⁰ La pièce [B-0047](#), GI-2, Document 1.8.2 a été déposée dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres 2022 (R-4231-2023) et est sujette à approbation de la Régie.

¹¹ Décision [D-2020-166](#), Dossier R-4122-2020, phase 3A, page 34, paragraphe 139; Dossier R-4122-2020, Phase 3, pièce [B-0139](#), [GI-24](#), [Document 1.2](#), réponse 1.1, pages 2-3.

Il est prévu que ce taux soit appliqué sur la facture de tous les clients considérés non volontaires en 2022 et toujours connectés au réseau en 2024. À titre informatif, Gazifère a comptabilisé 1 470 clients volontaires au Tarif GSR en 2022¹². De ce nombre, 1 303 clients ont atteint le résultat minimal requis pour se soustraire de la socialisation¹³. Conséquemment, 167 clients ayant volontairement adhéré au Tarif GSR seront sujets à la socialisation en 2024. Comme il n'existe pas de socialisation partielle¹⁴, ces 167 clients devront, au même titre que la clientèle non volontaire, assumer la charge relative à la socialisation de l'obligation GSR 2022.

Le taux de socialisation sera applicable sur une période de douze mois, soit sur les volumes réels de l'année 2024 (1^{er} janvier au 31 décembre 2024)¹⁵. En récupérant les coûts sur une période de 12 mois, Gazifère réduit l'impact tarifaire sur la clientèle concernée. De plus, tel qu'expliqué dans le cadre du dossier R-4122-2020¹⁶, dans l'éventualité où un client assujéti au taux déménage au cours de l'année 2024, sa contribution à la socialisation du GSR invendu sera alors interrompue. Dans ces circonstances, un montant résiduel des coûts du GSR invendu se créera automatiquement et une proposition de liquidation de ces coûts résiduels sera alors déposée par Gazifère dans le cadre de la prochaine liquidation des coûts de GSR invendu.

Conclusion

Gazifère demande à la Régie de fixer le taux pour la socialisation des coûts d'acquisition du GSR de l'année 2022 et applicable à l'année 2024, à 0,0143 \$/m³, tel que décrit à la pièce GI-68, document 1.1.

¹² Il est important de préciser qu'il est attendu que les informations contenues à cette pièce diffèrent de celles indiquées au suivi de la vente du GSR présenté à la pièce [B-0030](#), du dossier relatif à la Fermeture des livres 2022, notamment par le fait que plusieurs participants indiqués au tableau 3 de ladite pièce ont prévu commencer leur adhésion au GSR en 2023 et sont automatiquement considérés comme des clients non volontaires dans le présent rapport. Par ailleurs, les clients ayant résilié leurs adhésions sont indiqués au présent rapport alors qu'ils sont exclus du total du tableau 3 dans le rapport de Fermeture.

¹³ Il est important de rappeler que le résultat minimal requis est de 11,5 ou représente le nombre de mois depuis l'arrivée sur le réseau dans le cas d'un nouveau client. Ce nombre de mois est calculé de la même manière que le résultat minimal réel, soit selon le nombre de jours. Il est donc normal que le résultat minimal requis de ces clients comprenne des décimales.

¹⁴ Dossier R-4122-2020, [B-0113](#), GI-25, document 1, réponse 1.2.

¹⁵ Décision [D-2020-166](#), Dossier R-4122-2020, phase 3A, page 34, paragraphe 139.

¹⁶ Dossier R-4122-2020, phase 3A, pièce [B-0096](#), GI-20, Document 1, page 21 de 27.

GAZIFÈRE INC.
CALCUL DU CAVALIER TARIFAIRE - Taux de socialisation GSR
CAUSE TARIFAIRE 2023-2024- Phase 3A

NO DE LIGNE	DESCRIPTION	MONTANT
		1
1	Solde du CER relatif en GSR (en \$)	2 804 794 (1)
2	Volume réel de la clientèle non volontaire en 2022 (en m ³)	195 656 134 (2)
3	Cavalier tarifaire 2022 (\$/m ³)	0,0143

NOTES: (1)	Solde du CER (solde 2022 + résiduel 2020)	2 646 242 \$	Dossier R-4231-2023, B-0047, GI-2, document 1.8.2, ligne 15, colonne 13
	Transfert des unités acheté en trop à 2023	(13 974) \$	Dossier R-4231-2023, B-0047, GI-2, document 1.8.2, note 2
	Intérêts 2023 :	107 243 \$	
	Intérêts 2024 :	65 283 \$	
	Total :	<u>2 804 794 \$</u>	

(2)	Volumes totaux de la clientèle en 2022 (en m ³)	197 900 314
	Volumes totaux de la clientèle volontaire en 2022 (en m ³)	<u>2 244 180</u>
	Volumes totaux de la clientèle non volontaire en 2022 (en m ³)	195 656 134